

ADPEP - COMPTE-RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CMPP AUBUSSON
Vendredi 31 janvier 2014

Salle de réunion CMPP Aubusson. 16H - 17H15

Etaient présents :

Mmes MORET- LANGLOIS - PANTHIER - NEYRAT - BENOIT.

Mrs TRUNDE- CUBIZOLLES- FREMONT - GUYONNET - BESSE - M. le représentant FSU.

Etaient excusés :

Mmes JAVAYON (représentée par Mme MORET) - LASSEUR - MICHON - JANEL - LAWNIZACK - Madame l'Inspectrice d'Académie - Mme la Représentante de l'IEN Aubusson - Mme la Représentante de l'IEN Guéret I - Mme la Représentante de l'IEN Guéret II.

Mrs CLAVE - TERME (représenté par Mr TRUNDE) - LABESSE - DEBELLUT - FAVIERE - TIXIER - CRASSOUS - JEAN - ELION - BERTE - TAGAND - BLERON - ROULLAND - M. le Président du Conseil Général - M. le Délégué UNSA - M. le Président de la MGEN - M. le Représentant de la FOL - M. le Représentant MAE.

Ont donné pouvoir :

- Mme JAVAYON à Mme MORET.
- Mr TERME à Mr TRUNDE.

1. Approbation du PV du Conseil d'Administration du 16/10/2013

Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration du 16/10/2013 :

Adopté à l'unanimité des membres votants présents le 16/10/2013.

2. Avancée des deux dispositifs DAPER DAPEP (Dispositif d'Animation sur les Activités Périscolaires)

Le Secrétaire Général rappelle que :

1. le DAPER est un dispositif d'appui auprès des enfants scolarisés dans les petites écoles rurales qui vient se substituer au dispositif EMALA
2. le DAPEP est un dispositif d'animation à destination des collectivités locales dans le cadre de l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires.

Il donne la parole à la directrice pour un retour sur les démarches entreprises depuis le dernier Conseil d'Administration.

- **Signature convention**

DAPER : Les termes de la Convention entre les Services académiques de la Creuse et l'AD PEP 23 pour le DAPER a été validée avec la DASEN, la signature officielle a eu lieu le mercredi 29 janvier 2014.

DAPEP : le dispositif est en cours d'élaboration

- **Personnel**

Les PEP 23 ont embauché Sophien BEDROUNI, en contrat d'avenir à temps complet au 1^{er} décembre 2013. Il est actuellement en formation accélérée BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

Un temps de secrétaire (0,20 ETP) a également été affecté aux dispositifs DAPER/ DAPEP, il s'agit de Karine GAYAUD en poste à temps partiel à la MDA.

Le rangement du matériel et la réalisation d'un inventaire pouvant être mis en ligne sur le site de l'ADPEP23 est en cours.

- **Locaux**

Sophien BEDROUNI a réalisé, avec l'aide de l'équipe du siège :

1. Le déménagement des locaux de Sardent
2. l'installation dans les nouveaux locaux route de Saint Sulpice le guéretois
3. les locaux seront mutualisés avec la Fédération des Œuvres Laïques dans le courant du mois de mars.

- **Organisation et Procédure**

L'équipe met tout en œuvre pour :

1. finaliser l'inventaire
2. établir une convention entre les écoles et l'AD PEP 23 pour le DAPER
3. mettre en ligne et communiquer en direction des écoles qui souhaitent bénéficier du dispositif **DAPER** le plus vite possible
4. proposer à moyen terme le DAPEP (Dispositif d'Animation PEP) aux collectivités territoriales en milieu rural.

Le Représentant FSU exprime son désaccord quand à la position des PEP face à la disparition des EMALA, il aurait souhaité une prise de position publique. Il explique également que le dispositif EMALA n'a pas disparu de la carte scolaire, et que le DAPER est illisible sur le département. De plus, il explique qu'au travers du dispositif DAPER on dissocie le matériel du personnel (exemple : le matériel de sport). Il énonce également que les écoles ne bénéficient actuellement d'aucun dispositif depuis la disparition des EMALA, et que les enseignants sont en forte demande.

Le Président réaffirme la valeur de solidarité des PEP en précisant que le dispositif DAPEP sera essentiellement proposé aux petites communes dont les moyens financiers et humains ne permettent pas de mettre en œuvre des activités périscolaires.

Le Président explique que les PEP n'ont pas de pouvoir sur l'aspect pédagogique, et que ceci relève de la compétence de la DASEN.

Le Président revient sur les aspects positifs pour l'enfant des nouveaux rythmes scolaires. La nouvelle réforme est une réponse d'égalité et de solidarité ; valeurs qui sont partagées par les PEP, et que l'Association défendra au travers de ces dispositifs.

La Directrice revient sur le choix des écoles bénéficiaires du dispositif, les PEP s'appuieront sur les diagnostics de territoires pour donner la priorité aux écoles ayant pas ou de faibles moyens (financiers et humains).

3. Point sur l'activité 2013 (CMPP/ CAMSP / MDA)

Ce point est reporté au prochain Conseil d'Administration.

4. Projet associatif PEP 23 : présentation du travail de la commission

L'URPEP demande à ce que chacune des Associations Départementales présente un projet associatif afin de réaliser le projet politique régional.

Le Président fait le point sur les travaux engagés par la Commission de travail -Projet Associatif- depuis le début de l'année 2014.

La Commission est composée de M. le Président Jean-Claude TRUNDE, M. le Vice Président Gérard FREMONT, et M. le Vice Président Christian BERTE.

Mme .Anne LANGLOIS s'est intégrée à la Commission à ce jour.

Le Président rappelle que le projet associatif doit fait valoir les valeurs des PEP 23, décliner les activités et mettre en évidence les objectifs dans les années à venir.


5. Information URPEP/ GCSMS

Le Président rappelle qu'il y a une meilleure connaissance de chacune des Associations Départementales au niveau de l'Union Régionale des PEP.

Ce point sera complété au prochain Conseil d'Administration.

6. Questions diverses

Le Secrétaire Général,



Bernard CUBIZOLLES

La Directrice du Siège
Secrétaire de Séance,



Sylvie BENOIT